

GRILLE DE COTISATIONS mise à jour au 30/09/2026

Catégories	Titre	Typologie	Cotisation
1	Collectivités territoriales et leurs regroupements	< 50 000 hab.	100 €
		de 50 000 à 100 000 hab.	150 €
		de 100 000 à 300 000 hab.	250 €
		de 300 000 à 1 000 000 hab.	500 €
		de 1 000 000 à 2 000 000 hab.	1 000 €
		> 2 000 000 hab.	3 500 €
	Maîtrises d'ouvrages publiques (SPL, SEM, ...)	Toutes tailles	1 500 €
2	État et ses opérateurs publics	(*) STC de Ministère	500 €
		(*) EPIC, EPA, ...	3 000 €
3	Établissements d'enseignement Supérieur et de Recherche et écoles d'ingénieur(e)s	Toutes tailles	200 €
4	Entreprises de l'ingénierie, environnement, ...	< 10 M€ de CA	1 500 €
		de 10 M€ à 500 M€ de CA	3 000 €
		> 500 M€ de CA	4 500 €
5	Entreprises de la construction, de l'exploitation-maintenance	< 10 M€ de CA	1 500 €
		de 10 M€ à 500 M€ de CA	3 000 €
		> 500 M€ de CA	4 500 €
6	Autres entreprises (banque, assurance, opérateurs de réseaux, énergie, ...)	< 10 M€ de CA	1 500 €
		de 10 M€ à 500 M€ de CA	3 000 €
		> 500 M€ de CA	4 500 €
7	Éditeurs de solutions informatiques et Entreprises de Services Numériques (ESN)	< 100 000 € de CA	50 €
		de 100 000 € à 1 M€ de CA	500 €
		de 1 M€ à 10 M€ de CA	1 500 €
		de 10 M€ à 200 M€ de CA	3 000 €
		> 200 M€ de CA	4 500 €
8	Particuliers, auto entrepreneurs et micro entreprises, Personnes individuelles qualifiées	Consultants & experts à titre individuel	50 €

Les cotisations s'entendent TTC (l'association n'est pas assujettie à la TVA).